

N°2016-09-01

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES.

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 19

Objet : Engagement de Versailles Grand Parc dans une étude pour la mise en place d'une collecte expérimentale de biodéchets des ménages et/ou des producteurs non ménagers pris en charge par le service public via l'accord cadre proposé par le SYCTOM.

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 8 septembre 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne ;

Vu la délibération n° 2014.12.10 engageant la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans l'appel à projet « zéro gaspillage, zéro déchet » publié par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie ;

La loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II prévoit selon des seuils évolutifs l'obligation pour les principaux producteurs de biodéchets d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation organique. Depuis le 1er janvier 2016, ce seuil est fixé à 10 tonnes par an. Les supermarchés, la restauration traditionnelle et collective, les marchés alimentaires et la restauration collective (scolaire ou administrative) sont notamment concernés. Par ailleurs la loi de transition énergétique prévoit une généralisation de ces obligations à tous les producteurs en 2025.

Versailles Grand Parc a répondu en 2014 à l'appel à projet zéro-gaspillage, zéro-déchet. Déjà engagée dans une démarche de Prévention des Déchets, elle souhaitait aller plus loin en développant l'économie sociale et solidaire et en mobilisant les différents acteurs pour que s'instaure une démarche d'économie circulaire. L'aide à la structuration des gros producteurs de biodéchets fait partie de son programme d'actions.

Le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne traite les déchets de trois communes de Versailles Grand Parc : Versailles, Le Chesnay, Vélizy-Villacoublay.

Le SYCTOM a attribué au mois d'août 2016, un accord-cadre afin de préparer la mise en place d'une collecte expérimentale de biodéchets des ménages et/ou des producteurs non ménagers pris en charge par le service public. L'étude réalisée devra apporter aux collectivités concernées l'ensemble des informations nécessaires à la mise en place de la collecte et établir des scénarii technico-économiques. À l'issue de ces études et validation de la mise en place effective d'une collecte de biodéchets, le titulaire du marché aura en charge la préparation et le suivi des expérimentations. La durée de l'expérimentation «collecte des biodéchets» proposée par le SYCTOM est de 3 ans.

Cet accord cadre est destiné à l'ensemble des collectivités volontaires et adhérentes au SYCTOM. Chaque collectivité peut bénéficier de tout ou partie des prestations proposées qui se décomposent comme suit :

- Prestation 1 : Réalisation d'enquêtes terrain pour dimensionner la dotation de bacs nécessaire à la mise en place d'une collecte des biodéchets ;
- Prestation 2 : Analyse des coûts d'une collecte de biodéchets par étape et proposition de scénarii de collecte des biodéchets sur le territoire d'expérimentation ;
- Prestation 3 : Dimensionnement et estimation financière ;
- Prestation 4 : Préparation amont à l'expérimentation ;
- Prestation 5 : Rédaction d'un marché de collecte des biodéchets ;
- Prestation 6 : Suivi de l'expérimentation.

Si une expérimentation devait être mise en place, il est à noter que le SYCTOM propose durant celle-ci, de financer intégralement la collecte des biodéchets et d'offrir aux collectivités, un tarif de traitement très incitatif de 5€/T contre 94€/T pour les ordures ménagères.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la communauté d'agglomération souhaiterait pouvoir s'engager dans cette démarche d'études préalables notamment pour les marchés alimentaires, les cantines (scolaires, d'entreprises, cuisines centrales), les hôpitaux et les EHPAD de Versailles, Vélizy-Villacoublay et le Chesnay. Une extension de ces études aux équipements similaires de la commune de Viroflay sera proposée.

DÉCIDE :

1) d'autoriser le Président, ou son représentant, à s'engager dans une étude sur la mise en place d'une collecte expérimentale de biodéchets des ménages et/ou des producteurs non ménagers pris en charge par le service public via l'accord cadre passé par le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne ;

2) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 617 « Études et recherches» ;

3) de charger le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **19**

Nombre de suffrages exprimés : **19**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 8 septembre 2016.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
22/09/2016
de l'affichage le : **27/09/2016**
retiré de l'affichage le : **27/10/2016**

Pour le Président et par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

